



MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL

SEANCE DU 01 AVRIL 2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF ET LE 01 AVRIL 2019 A 19H00

Délibération 2019-01-04-19

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BRUNENGO, 5^{ème} Adjoint

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Marie-Christine THOURET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Jean-Pierre PEGLION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Isabelle OSCHÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dominique LAURENT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Henriette ROYAL-CALCAGNO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cathy CLERMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dominique CESARINI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cathy LEHMANN-SOULIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lionel GUIDI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Frédéric SOFFIOTTI	
Florence BERTOLOTTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Jean- Louis GALLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Pascale BAFFIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Frédéric SOFFIOTTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Thierry GRIMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Eliane CAMOSSETTO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Thierry GRIMONT	
Stéphane COTTA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maryse PINEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre PEGLION	
Frédéric BISSIAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Florence RICCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Adrien BERGES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine FERRERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Richard COLSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Bertrand MORIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Arnaud POGGI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Richard COLSON	
Franck ROSTAGNI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Martine FERRERO	
Roseline VALLAGHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Secrétaire de Séance : Dominique LAURENT

Objet : Frais croisés

La volonté de rationalisation des dépenses, de la Commune et du CCAS de Sospel conduit à une situation de mutualisation de moyens et de personnels partagés.

Ces opérations viennent, dans leurs impacts budgétaires et comptables, rendre moins lisible les comptes de chaque entité.

Considérant que, dans le cadre de la mutualisation des moyens entre la commune et le CCAS de Sospel, des biens immobilier et matériel de la Commune sont utilisé par le CCAS;

Considérant que, dans le cadre de la mutualisation des moyens entre la commune et le CCAS de Sospel, certains agents communaux sont appelés à intervenir pour le compte du CCAS, de même que certains agents du CCAS interviennent pour le compte de la commune ;

Considérant que les agents concernés sont rémunérés selon leur statut personnel tel qu'il est applicable au sein des organismes dont ils dépendent : Attaché territorial, adjoints administratifs, adjoints techniques et adjoints d'animation (animateurs périscolaires) et contractuel ;

Considérant que le principe d'université désigne le rassemblement en une seule masse de l'ensemble des recettes publiques sur laquelle doit s'imputer l'ensemble des dépenses publiques, sans contraction entre les recettes et les dépenses, au sein du compte administratif de la commune et du CCAS de Sospel ; que, pour atteindre cet objectif, il convient de faire apparaître en recettes et en dépenses les opérations liées au remboursement croisé des frais immobilier, matériel et du personnel ;

Considérant que le CCAS de Sospel conviennent de rembourser à la Commune les frais forfaitaires relatifs aux biens immobilier et matériel utilisé pour son compte ; qu'un état détaillé des sommes dues, sera établi ;

Considérant que la Commune et le CCAS de Sospel conviennent de rembourser les frais de personnel relatifs aux agents intervenant pour leur compte ; qu'un état détaillé des sommes perçues, avec les charges sociales correspondantes, sera établi ;

Considérant que, pour permettre une prise en charge des titres de recettes et des mandats de paiement par la Trésorerie de Menton, il appartient conjointement au conseil municipal de Sospel et au conseil d'administration du CCAS de Sospel d'arrêter les sommes à rembourser au titre de l'exercice 2018 selon les montants définis ci-dessous :

Frais croisés relatifs aux biens immobiliers et matériel utilisé

	Dépenses		Recettes	
Commune de Sospel	0	62873	70873	500
CCAS de Sospel Service AAD	500	6287	7088	0

	Dépenses		Recettes	
Commune de sospel	0	62873	70873	500
CCAS de Sospel	500	62873	70873	0

Frais croisés de personnel

	Dépenses		Recettes	
Commune de Sospel	24807.40	6218	70841	16333.90
CCAS de Sospel Service AAD	16333.90	6287	7088	24807.40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

• **D'approuver**

- le principe du remboursement des frais forfaitaires relatifs aux biens immobilier et matériel utilisé par le CCAS pour l'exercice 2018 tels qu'ils sont exposés ci-dessus ;
- le principe du remboursement des frais croisés de personnel, ainsi que les montants pour l'exercice 2018 tels qu'ils sont exposés ci-dessus ;

- **D'autoriser** Madame le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

Le Maire,

Votes		Commentaires
Pour	27	
Contre	00	Signature numérique de Maric-christine THOURET
Abstention	00	Le 03/04/2019 16:18:49

